

AFFAIRE No 15 - VOIRIE URBAINE 1984
NOUVELLE REPARTITION DU FONDS ROUTIER 1984

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 27 mars 1984 (affaire no 2), le Conseil Municipal s'était prononcé sur le Programme de la Voirie Urbaine 1984 et la répartition du Fonds Routier établie en fonction du montant obtenu en 1983.

Cependant, compte tenu d'une part de la modification de ce montant et d'autre part des transferts du F.I.R. Urbain 1984, la Municipalité peut donc disposer pour 1984 des crédits suivants :

- Fonds Routier - Tranche Communale 1984	5 106 000,00
- Fonds Routier - Tranche Urbaine 1983	600 000,00
- Reliquat Fonds Routier 1983	135 335,32
- Fonds Routier 1981-1982	600 000,00
- C.D.C. 1984	5 250 000,00
- Fonds Propres	2 212 000,00

Soit un total de	13 903 335,32

En fonction de ces disponibilités, la Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 13 août dernier a proposé le nouveau programme figurant en annexe.

OPERATIONS	F.I.R. Tranche comm. 84	F.I.R. Tranche comm. 83	F.I.R. Tranche comm. 81/82	F.I.R. Tranche urb. 83	Emprunt Fonds propre	TOTAL
Régie	863 000,00				3 237 000,00	4 100 000,00
Acquisition terrains					500 000,00	500 000,00
ZAC 1 Moufia					200 000,00	200 000,00
ZAC 1 Patates à Durand					30 000,00	30 000,00
ZAC Moufia					2 855 000,00	2 855 000,00
Trottoirs	1 250 000,00					1 250 000,00
Giratoire Doret		135 335,32		400 000,00	400 000,00	935 335,32
Carrefour Vauban/ Bois de Nêfles				50 000,00	90 000,00	140 000,00
Voie J. Bédier/Lory les Hauts (voie entre Mail Chaudron/Tamarin			600 000,00	150 000,00	150 000,00	900 000,00
Réaménagement trottoir CD.44 - Piste cyclable	250 000,00					250 000,00
Réfection Bd Doret	350 000,00					350 000,00
Rue Roland Garrros	700 000,00					700 000,00
Rue des Messageries	300 000,00					300 000,00
Enrobé à chaud	1 393 000,00					1 393 000,00
	5 106 000,00	135 335,32	600 000,00	600 000,00	7 462 000,00	13 903 335,32

Mesdames, Messieurs, je vous demande donc votre avis sur cette nouvelle répartition.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions Travaux Publics et Finances sont favorables.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 16/10/1984